

Conseil Scientifique Régional du Patrimoine Naturel de la région PACA		
AVIS N° 2011 – 20		
Date : 30/06/2011	Objet : travaux en RNN de Ristolas Mont-Viso. Assainissement du refuge du Viso	Vote : favorable

Le CSRPN réuni le 30 juin 2011, a examiné la demande de réfection de l'assainissement du refuge du Viso.

Dossier présenté par Bérengère Charnay, représentant le Parc naturel régional du Queyras.

Le refuge du Club alpin français est situé au cœur de la réserve naturelle nationale de Ristolas Mont-Viso. La mise en conformité des locaux aux normes d'assainissement a été réalisé en 2002. Il reste à reprendre les toilettes extérieures et à les mettre en conformité avec la réglementation, particulièrement en ce qui concerne les normes de rejet. La création de toilettes sèches aura pour conséquence de réduire de manière importante les rejets dans le milieu naturel. L'étude d'évaluation d'incidences mets en évidence l'absence d'impacts significatifs sur les habitats et les espèces prioritaires, les rejets résiduels se déversant dans une pelouse à laiches toujours vertes dégradée par les piétinements des randonneurs et des troupeaux.

A CDNPS des Hautes -Alpes a donné un avis favorable sur ce dossier le 27 juin 2011, en l'assortissant des prescriptions suivantes :

- accollement du local au bâtiment existant ;
- utilisation de matériaux locaux (bardage en mélèze du Queyras) ;
- étudier la possibilité de créer 2 ou 3 wc au lieu d'un seul.

Les principaux débats et remarques ont porté sur la possibilité de traiter les déchets résiduels sur place par lombricompostage. Cette technique est possible malgré le fort enneigement (expérimentation en cours).

Avis N°2011-20 : Le CSRPN émet un avis favorable sur la demande de réfection de l'assainissement du refuge du Viso, tout en émettant une réserve sur l'efficacité du lombricompostage.

Le président du CSRPN : Pr. Marcel Barbero

Signé